

015/IB
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

2004-160 du 24 Avril 2004

Décret n° /MFPRE/DGFP/DPME/SR
portant intégration, nomination, titularisation à titre
exceptionnel et versement de certains candidats dans
les cadres des services sociaux (enseignement) ; en
tête : monsieur **MADZOU Philippe** ;

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS :

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304/MT-DGT du 30 septembre 1967, modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 514/MEPSSRS-CAB-DGAS du 8 juin 2001, portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 830, ACC = 1 an et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation ; selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et prénoms, date et lieu de naissance	Date de prise de service	Date de titularisation	Option du diplôme
1	MADZOU Philippe, né le 27 janvier 1967 à Brazzaville	23 novembre 2001	23 novembre 2002	Anglais
2	GALLEY MBASSA Séverin Théodore, né le 18 mars 1973 à Brazzaville	16 octobre 2001	16 octobre 2002	Anglais
3	IBE Ghislain Franck, né le 26 novembre 1974 à Makoua	26 novembre 2001	26 novembre 2002	Anglais
4	KIBIMA Oscar, né le 8 avril 1973 à Mayoulou	11 décembre 2001	11 décembre 2002	Anglais
5	KINKALA Miantama Ludovic, né le 30 avril 1970 à Dolisie	3 décembre 2001	3 décembre 2002	Anglais
6	MABIALA-MIYENIKINI Maxime, né le 17 mai 1972 à Hidi	14 décembre 2001	14 décembre 2002	Physique chimie
7	MAHOUNGOU MADAMI Bénédicte Armelle, née le 5 avril 1974 à Brazzaville	30 novembre 2001	30 novembre 2002	Français
8	EBAKASSA DZIA Célestine, née le 26 juin 1972 à Ouessou	3 décembre 2001	3 décembre 2002	Français
9	EBAKASSA Nathalie Olga, née le 13 juin 1970 à Ekoulé	26 novembre 2001	26 novembre 2002	Français
10	ABOMATSA Athanase, né le 23 janvier 1970 à Mbomo	3 décembre 2001	3 décembre 2002	Français

Article 2 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850 ACC = 1 an pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisé.

Article 3 : Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de service des intéressés et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

2004-160

Brazzaville, le 24 Avril 2004

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République

Le ministre de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat

Le ministre de l'économie, des finances et du
budget

Gabriel ENTCHA-EBIA

Rigobert Roger ANDELY

La ministre de l'enseignement primaire et
secondaire, chargée de l'alphabetisation

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRE/SST	3
DGB	3
DGCF	2
MEPSA	2
DPAA	10
DOSSIERS	30
INTERESSES	10
SGG/BC	2/66

Rosalie KAMA-NIAMAYOUA